

Art. 1 – Organisation

A. Ce Championnat de France Sport Entreprise se déroule scratch

Il est organisé par la Commission Sportive Nationale Bowling en une seule phase nationale les :

✓ Les 6 et 7 décembre 2025 à CHÂLONS en CHAMPAGNE (51)

Art. 2 – Les participants

- A. La compétition est ouverte aux licenciés FFBSQ et détenteurs d'une licence mixte représentant la même entité Sport Entreprise de la même région administrative.
- B. Il est réservé aux **32 premières** doublettes masculines inscrites
- C. Chaque équipe ne peut utiliser plus de 2 joueurs.
- D. Chaque équipe doit avoir obligatoirement en son sein, 1 joueur au titre de l'entité Sport Entreprise concernée, c'est-à-dire « **CMAR** » (**Corpo Mixte Actif ou Retraité ex-NS : Non Spécifié**).
- E. Les conjoints, parents ou enfants sont autorisés à participer, sous réserve d'être détenteurs d'une licence mixte délivrée au titre de l'entité Sport Entreprise concernée.

Art. 3 – Engagements

La Ligue régionale (ou CSR) fixe les modalités d'inscription.

Droits d'inscription à la compétition : **83,20 €** par équipe (40€ d'engagement et 43,20€ de frais, représentant les 6 premières parties qualificatives) à régler à la ligue (ou CSR) qui fixe la date limite de réception des engagements.

La Ligue régionale (ou CSR) fournit la liste des équipes engagées à la CSNB au plus tard le **23 novembre 2025 minuit**

Art. 4 – Phase nationale

- A. La CSNB organise ce championnat SE en doublettes Hommes, elle établit les horaires en concertation avec le centre choisi.
- B. Cette phase réunit l'ensemble des équipes engagées
- C. Les conditions de jeu sont définies par la Commission Technique de la CSNB.
- D. Déroulement :
 - ✓ **Qualifications** : Chaque équipe effectue **9** parties en **3** séries consécutives de 3 parties avec décalage à l'issue de chaque série.
 - ✓ **Les scores des qualifications seront intégralement conservés**
 - ✓ **Finale** : Les **16** meilleures équipes à l'issue des qualifications sont qualifiées pour cette finale qui se déroule sur **4** parties sans décalage

- E. Les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article **22.1** du règlement sportif.
- F. Titres et récompenses décernés : Le titre de Champion de France Sport Entreprise 2026 en Doublette Masculine est décerné à l'issue de la finale.
La CSNB prend en charge **100%** du montant de l'engagement au Championnat d'Europe des **3** premières équipes, à condition qu'elles y participent

Art. 5 – Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France.

La CSNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Art. 6 – EUROCORPO

- A- Il est organisé par le B.E.C. (Bowling Européen Corporatif).
- B-** Il se déroulera à **WITTELSHEIM en FRANCE, du 13 au 16 mai 2026 inclus**
- C- Il est ouvert à toutes les entreprises dans l'ordre du classement des finalistes au Championnat de France Sport Entreprise **2025-2026** et dans la limite du quota attribué à la France par le B.E.C.
L'engagement s'effectue auprès du représentant fédéral au B.E.C.